

034/26

EC/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance publique du 28 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril, à dix-sept heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC, Chantal COLLÉOU, Christiane DUGAY, Sylvie FILÉNI, Sonia FLOCH, Éric LE SCANFF, Michel LE VEN, Catherine MÉNEZ, Cyrielle MOY, Alexia PHILIPPE, Séverine SUIRE, Hervé TILLY, Gilbert TOUDIC, Édouard TROLES

Absent : Éric HUON

Procuration : Éric HUON à Éric LE SCANFF

Secrétaire de séance : Cyrielle MOY

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 avril 2026

Objet : Comité des Fêtes – participation aux marchés animés 2025

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les montants de subventions versés en 2023 et 2024 au Comité des Fêtes sur la base d'1 € versé par la commune pour 1 € versé par les commerçants et artisans.

	2023	2024	2025
Comité des fêtes - Marchés animés	5 200 €	5 010 €	5 215 €

Aussi, sur ce principe, il propose la participation de la commune pour l'année 2025 au titre des marchés animés d'un montant de 5 215 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de la participation pour l'année 2025 de la commune à l'organisation des marchés animés par le Comité des Fêtes de Guerlesquin sur la base des modalités suivantes : 1 € versé par la commune pour 1 € versé par les commerçants et artisans, soit un montant de 5 215 €.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Éric CLOAREC

La secrétaire de séance,

Cyrielle MOY